

FICHE 11

LE PLAN NUMÉRIQUE : UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF

L'ESSENTIEL

■ Au terme de la grande concertation nationale sur le numérique à l'École et après les annonces du Président de la République du mois de mai, le plan numérique pour l'éducation est entré dans sa phase opérationnelle de déploiement. Elle se déroulera en deux temps :

- une phase de préfiguration dès la rentrée 2015 avec près de 600 établissements pilotes et un plan exceptionnel de formation pour bâtir une culture commune du numérique au sein de l'éducation nationale et permettre une intégration du numérique dans les pratiques d'enseignement ;
- une phase de déploiement de 2016 à 2018 coïncidant avec la réforme des collèges et l'entrée en vigueur des nouveaux programmes.

Une année pour préparer et préfigurer le plan numérique

Préparer toutes les conditions du déploiement en 2016

Annoncé en mai dernier par le Président de la République, le plan numérique pour l'éducation s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale mise en place par le ministère pour préparer l'école et la jeunesse aux enjeux d'un monde en transformation. Il s'agit à la fois d'élever le niveau de compétences numériques des élèves et d'accompagner la généralisation des pratiques du numérique dans les classes et les établissements scolaires.

Cette stratégie a pour ambition de permettre à chaque élève de développer la culture et les compétences essentielles qui lui permettront de vivre et de travailler en citoyen autonome et responsable dans une société irriguée par l'Internet et les réseaux sociaux. Elle doit également contribuer à l'amélioration et à l'équité du système éducatif en donnant accès à tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale ou géographique, à des ressources pédagogiques innovantes, en favorisant la diversification et l'individualisation des démarches pédagogiques et en développant de nouveaux services numériques pour l'ensemble de la communauté éducative.

Le plan numérique s'appuiera sur la mise en œuvre des nouveaux programmes et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, notamment dans les domaines de l'informatique et de l'éducation aux médias et à l'information, et il accompagnera la mise en œuvre de la réforme du collège.



Près de 600 établissements pionniers dès la rentrée 2015

350 écoles et 220 collèges pilotes préfigurent le plan numérique à la rentrée 2015. Ils ont été sélectionnés sur la base de projets engageant conjointement les établissements, les collectivités territoriales et les académies, suivant le principe du volontariat. Ainsi, plus de 70 000 élèves et 8 000 enseignants, dotés d'équipements mobiles et de ressources numériques, expérimenteront dès cette année scolaire de nouvelles formes d'enseignement et d'apprentissage grâce au numérique. Une formation spécifique sera organisée pour accompagner ces équipes. Une impulsion décisive est ainsi donnée au déploiement des projets d'équipements individuels des élèves dans les départements. De nouveaux appels à projets seront lancés début 2016 pour sélectionner la première vague d'établissements participant au déploiement national.

Conformément aux engagements du Président de la République, l'investissement des collectivités territoriales dans l'équipement des élèves et des enseignants en terminaux mobiles sera soutenu à hauteur d'1 euro pour chaque euro investi. L'ambition du plan numérique est en effet de généraliser l'équipement individuel des collégiens afin qu'ils puissent bénéficier aussi bien à l'école qu'à leur domicile des potentialités du numérique dans le cadre de leur travail et de leurs apprentissages. Cet objectif rejoint les actions des collectivités territoriales qui, depuis plusieurs années, développent des projets d'équipement pour les établissements scolaires, les conseils départementaux étant au premier rang de cette dynamique. L'État a souhaité étendre et accélérer cette dynamique afin que tous les territoires puissent y prendre part et que le numérique bénéficie à tous.

Un effort exceptionnel de formation au numérique

Condition essentielle pour la réalisation des objectifs de la stratégie numérique, la mobilisation et la formation au numérique du personnel de l'éducation fait l'objet d'un effort financier sans précédent. Pour le collège notamment, trois jours de formation dédiés au numérique seront organisés durant l'année scolaire, en articulation avec le plan de formation sur la réforme du collège et les nouveaux programmes qui intègrent aussi une dimension numérique. Après la formation des chefs d'établissement, des inspecteurs, des formateurs et des personnes ressources au premier trimestre 2015-2016, les enseignants et les équipes pédagogiques seront formés au plus près de leurs lieux d'activité professionnelle. Les principaux axes de ces formations porteront sur l'informatique et les sciences du numérique, la culture numérique, le pilotage et les projets d'établissement mettant en œuvre le numérique, enfin l'apport du numérique dans les pratiques pédagogiques.

Ces actions seront lancées et accompagnées par l'organisation de plusieurs séminaires nationaux destinés aux cadres et aux formateurs ainsi que par le développement de ressources et de parcours de formation « par » le numérique grâce au dispositif de formation en ligne M@gistère, qui a déjà formé plus de 250 000 enseignants en 2014-2015.

Le développement et l'enrichissement de l'offre de ressources numériques

Plusieurs actions seront engagées durant l'année scolaire 2015-2016 afin de développer l'offre de ressources numériques pédagogiques et de la rendre disponible et accessible à toute la communauté éducative dès la rentrée 2016. Il s'agit tout d'abord de mettre en place un dispositif d'accès simplifié et sécurisé pour les élèves à toutes les ressources via les espaces numériques de travail. Un portail national de recherche et de présentation de toutes les ressources - gratuites ou payantes, produites par les éditeurs comme par les académies ou les enseignants - sera également créé afin de faciliter la recherche des ressources les plus pertinentes pour l'enseignement, tout en offrant aux éditeurs une meilleure visibilité. Une série d'appels d'offres sera en outre lancée dès l'automne pour créer des banques de ressources disciplinaires associant contenus et services numériques et donner à tous les enseignants, comme à leurs élèves, des compléments pour les nouveaux manuels scolaires, au format papier ou numérique, qui seront acquis par les collèges. Un appel à projets contribuera par ailleurs à développer de nombreuses applications mobiles autour des nouveaux programmes d'enseignement. Enfin, la production de ressources numériques par les enseignants eux-mêmes sera encouragée et facilitée.

La promotion et la valorisation de l'innovation pédagogique

La stratégie numérique et la généralisation des usages s'appuient également sur la valorisation et le partage de projets pédagogiques innovants. Les multiples initiatives locales ont besoin d'être soutenues et accompagnées pour porter tous leurs fruits et pouvoir ensuite être diffusées vers d'autres établissements. Grâce à l'animation d'un vaste réseau d'interlocuteurs académiques (cadres, enseignants référents et formateurs, chercheurs), le ministère et les délégués académiques au numérique créent ensemble les conditions d'un essaimage des pratiques et facilitent le montage et la mise en œuvre des projets. Ce réseau d'« incubateurs » académiques associe, dans les territoires, les communautés éducatives, les laboratoires de recherche et les collectivités.

Enfin, pour accompagner le déploiement du plan numérique et en même temps contribuer à créer une culture partagée autour de la transition numérique du système éducatif, l'État soutiendra, à travers le Programme d'investissements d'avenir, dès l'année 2015, des projets « e-FRAN, espaces de formation, de recherche et d'animation numériques », destinés à favoriser une diversité d'expérimentations et de démarches innovantes dans les territoires autour du numérique pour l'éducation.